

M. MACKENZIE proteste contre le montant du loyer de la maison de la douane de St. John.

L'hon. M. LANGEVIN explique que cette somme correspond à quelques mois de loyer de l'édifice qui a été acheté; le gouvernement paye un loyer en attendant d'avoir le titre de propriété.

En ce qui concerne les crédits pour la milice, **M. MACKENZIE** trouve que l'on n'a pas donné toutes les raisons pour lesquelles ils ont augmenté. Le ministre de la Milice a dit qu'il n'était pas du tout question de créer une armée permanente. Pourtant les deux batteries d'artillerie de garnison qui sont maintenues constituent un embryon d'armée permanente. Il (M. Mackenzie) demande si la somme réclamée pour l'achat de munitions et fournitures couvre le prix total ou si le paiement est étalé sur plusieurs années. Il estime que les dépenses totales sont beaucoup trop élevées et qu'elles dépassent nos moyens.

L'hon. sir GEORGE-É. CARTIER estime que le député a droit à des explications détaillées puisqu'il est un officier de la milice très en vue. En ce qui concerne les munitions et fournitures, le coût de celles que le gouvernement a achetées s'élève à environ 170 000 livres sterling. Il a essayé d'obtenir un délai de cinq ans pour payer, mais le gouvernement impérial a refusé d'accorder plus de trois ans, et les sommes indiquées au budget représentent le tiers du total. Les armes qui ont été emmenées au Manitoba par les volontaires resteront là-bas. En plus des 6 000 fusils qui ont été achetés, le gouvernement a proposé d'acheter et de payer en cinq ans 25 000 fusils Snider, mais le gouvernement impérial n'a pas accepté et, par conséquent, on n'en a acheté que 6 000. Une autre raison de cette augmentation, c'est la somme nécessaire pour inciter les hommes à rester au camp plus longtemps; il y a aussi les hommes supplémentaires pour la Colombie-Britannique et le Manitoba ainsi que l'augmentation des dépenses pour les vêtements, du fait qu'il faut remplacer beaucoup de vieux uniformes qui sont usés. En ce qui concerne l'artillerie, on a eu recours aux services du colonel French pour superviser son organisation. Quant aux deux batteries, il (l'hon. sir George-É. Cartier) signale qu'il n'a pas du tout l'intention d'établir une armée permanente. Celles-ci sont nécessaires parce qu'on a transféré au gouvernement de la Puissance les fortifications de Toronto, de Kingston et de l'île Saint-Hélène, à Montréal, qui doivent être entretenues en permanence. Si elles n'étaient pas bien entretenues, il faudrait les démolir. Les batteries seront formées à même les bataillons de milice du district et les hommes ne seront pas nommés en permanence, mais seulement pour une période limitée. Les volontaires, les hommes et les officiers auront ainsi l'occasion d'en faire partie. Deux mille hommes ont été ajoutés aux effectifs militaires totaux à cause du Manitoba et de la Colombie-Britannique.

L'hon. M. HOLTON voulait présenter un amendement général, mais le budget est examiné trop tard pour pouvoir le faire. Il désapprouve absolument toutes les dépenses et surtout celles qui marquent le début d'une armée permanente, c'est-à-dire les crédits pour l'artillerie de campagne et l'artillerie de garnison; il demande que ces crédits soient mis aux voix.

L'hon. sir GEORGE-É. CARTIER dit que sur les propriétés de l'artillerie qui lui ont été remises, le gouvernement a déjà réalisé un

bénéfice de 493 000 \$, tous frais déduits; il ajoute qu'il lui reste à Toronto et à Montréal des propriétés dont la vente pourrait rapporter en gros 200 000 \$ de plus.

M. DUFRESNE trouve que le Canada devrait fabriquer ses armes lui-même au lieu de les acheter.

L'hon. sir GEORGE-É. CARTIER connaît plusieurs personnes dans ce pays qui ont réussi à inventer des fusils très supérieurs aux fusils actuels, mais il faudrait trop d'argent pour faire démarrer une manufacture, surtout quand on peut acheter les armes à aussi bon marché.

M. POPE trouve que l'on pourrait se procurer les vêtements aussi bien au Canada qu'en Angleterre.

L'hon. sir GEORGE-É. CARTIER répond que cette solution a déjà été envisagée et que dans son rapport, le colonel Powell a recommandé de se procurer désormais une bonne partie des vêtements au Canada. Le problème qui s'est posé jusqu'à présent, c'est que les frais de confection sont beaucoup plus élevés au Canada qu'ailleurs, même si le prix du tissu n'y est pas plus élevé.

Sur la motion de **L'hon. M. HOLTON**, le crédit de 33 606 \$ pour faire face aux dépenses pour l'artillerie et l'équipement des batteries de campagne et batteries d'artillerie de garnison est mis aux voix.

Pour, 63; contre, 19.

POUR

Membres

Archambault	Ault
Barthe	Bellerose
Blanchet	Bowell
Bown	Brousseau
Brown	Cameron (Inverness)
Cameron (Peel)	Caron
Cartier (sir George-É.)	Cartwright
Costigan	Currier
Delorme (Provencher)	Drew
Dufresne	Dunkin
Ferguson	Forbes
Fortin	Galt (sir A.T.)
Gaucher	Gaudet
Gendron	Gibbs
Grover	Heath
Hincks (sir Francis)	Howe
Hurdon	Keeler
Lacerte	Langevin
Langlois	Lapum
Lawson	McDonald (Lunenburg)
Masson (Soulange)	Masson (Terrebonne)
Moffatt	Morris
Perry	Ray
Robitaille	Ross (Champlain)
Ross (Dundas)	Ross (Prince-Édouard)
Ross (Victoria)	Ryan (King's, N. -B.)
Schultz	Simard
Simpson	Stephenson
Street	Tilley
Tupper	Walsh
White (Hastings-Est)	Willson
Wright (Ottawa (Comté))—63	

CONTRE

Membres

Blake	Bourassa
Cheval	Delorme (Saint-Hyacinthe)
Dorion	Godin
Holton	Macdonald (Glengarry)
Mackenzie	McDougall (Lanark-Nord)